



# PROSPECTIVES

## BULLETIN DE LIAISON ET D'INFORMATION DES ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE NANTES

### LA LETTRE DE LA PRESIDENTE

#### BUREAU

##### Présidente :

Jacqueline GONET

##### Vice-Président :

Michel SOISSONG

##### Secrétaire général :

Jean-Luc ESCHEMANN

##### Trésorière :

Laure MONTEIL

##### Trésorier-adjoint :

Paul DEDIEU

##### Conseiller technique :

Alexis MAVROCORDATO

##### Groupe de Rédaction des

##### Anciens de l'Ira de Nantes :

##### LE GRAIN

##### Directeur de publication :

Paul DEDIEU

05-53-98-66-12

##### Rédacteur en chef :

Jacqueline GONET

01-56-04-74-91

##### Comité de rédaction :

Serge MARTY

Alexis MAVROCORDATO

François-Xavier ROBERT

Michel SOISSONG

Cher(e)s Collègues,

Et voilà encore une rentrée bientôt achevée pour tout le monde. J'espère que vous ne pensez pas déjà aux prochaines vacances, sinon l'année sera longue... bien que l'aménagement et la réduction du temps de travail nous promettent, a priori, d'envisager différemment le déroulement de l'année 2002.

Je dis a priori parce qu'il semble que la situation selon les ministères ne soit pas la même. Allons-nous encore une fois confront(e)s à de nouvelles inégalités selon l'affectation avec les bons et les nouveaux ministères, voire les bons et les mauvais Services ? Il me semble judicieux de faire un point en début 2002 sur la situation pour nous tous à l'instar de ce qui avait été fait pour les primes en 1999. A ce propos, il faut que vous me communiquiez l'état des primes pour chaque ministère au 31/12/01. Ceci nous permettra de constater l'évolution et de constater si les écarts se creusent ou pas.

Mesdames et mesdemoiselles les irarques nantaises avez reçu ou n'allez pas tarder à recevoir un courrier de l'IRA de Nantes au sujet d'une enquête lancée dans le cadre du comité qui travaille sur la parité hommes/femmes au sein de la fonction publique. Il est important que vous preniez le temps de répondre à cette enquête. D'après les premières réactions, vous avez beaucoup à dire dans le domaine : c'est le moment. Les hommes n'ont pas été oublié : 300 d'entre vous soit 12 par promotion vont être contactés et pourront ainsi s'exprimer en la matière. La sélection par l'association de ces personnes n'a pas été très aisée. Tous les ministères, tous les grades sont représentés. Le suivi assuré depuis 7 ans a facilité le travail.

A ce propos, n'oubliez pas de me communiquer les modifications intervenant dans vos coordonnées. Cela permet de pouvoir vous contacter de façon certaine.

Dans le domaine des nouvelles sympathiques, la première soirée inter-IRAs se déroulera le jeudi 25 octobre. Je vous invite à participer de façon significative et, surtout, diffusez cette information auprès de vos collègues des autres IRA. Cela peut permettre de donner un coup de main à l'étrier à celles des associations qui s'efforcent actuellement de mobiliser leurs membres afin de faire revivre leur structure. Vous trouverez l'invitation en pages intérieures (UNISSON)

**BON COURAGE POUR CETTE NOUVELLE ANNEE DE TRAVAIL ET  
RENDEZ-VOUS LE 25 OCTOBRE**

## Les AASU, chefs d'établissement : mythe ou réalité ?

L'accès aux concours de chef d'établissement a toujours été réservé aux enseignants pédagogues. Un professeur peut se présenter sans difficulté à ce concours, c'est impossible pour un administratif. Mais la frontière est parfois floue. Ainsi un conseiller principal d'éducation (CPE) est considéré comme un pédagogue et peut se présenter. La tâche de la roture administrative est lavée par la noblesse de la pédagogie.

Mais rapidement, des bruits ont couru sur la qualité des recrutements effectués pour faire face à l'administration d'un établissement public local d'enseignement (EPL). Tout a été évoqué : le manque d'attrait des carrières, la désaffection pour les tâches administratives, le manque de formation des candidats, une motivation reposant sur la fuite devant l'élève, etc...

Circonspect par nature sur les bruits de couloir, un des auteurs de ces lignes a eu l'occasion de s'inquiéter lui aussi sur le niveau des candidats. Sollicité par un inspecteur pédagogique régional pour être membre d'un jury fictif, il a eu l'occasion d'être fortement inquiet du niveau général.

Pour l'anecdote, il lui revient en mémoire ce candidat aux environs de la cinquantaine et père de trois filles.

Sur la base d'un dossier réel mais bien évidemment rendu anonyme, il lui était demandé sa réaction en tant que chef d'établissement après le viol collectif d'une lycéenne.

Il sanctionnait la jeune fille puisqu'elle n'avait rien à faire dans le vestiaire des garçons ; il réunissait le conseil de classe pour examiner le cas des jeunes gens, mais après les vacances de Pâques soit plusieurs semaines après les faits. Une enquête des forces de l'ordre dans l'enceinte d'un EPLE était impossible. Ce brave homme semblait ignorer que le viol est un crime et que la complicité, même sous forme de dissimulation, est passible des mêmes peines.

Cinq ans après cette anecdote, les rumeurs concernant des mesures d'ouverture du concours de chef d'établissement à l'ASU se sont précisées. Au printemps 2001, le texte était prêt, un recrutement au niveau CAPES aurait été prévu pour les attachés ; un recrutement au niveau agrégation pour les CASU.

En septembre 2001, le texte aurait été retiré intégralement et ajourné sine die. On peut espérer qu'il ne s'agit que d'une rumeur, que les enseignants peuvent accepter d'être dirigés par des administratifs compétents et que le calendrier électoral n'anticipe pas les réactions d'une corporation jugée susceptible....

Si ce projet doit réapparaître un jour ce qui serait souhaitable pour ouvrir des débouchés de carrière aux catégories A et sortir les administratifs de leur ghetto, une suggestion pourrait être émise :

- comme vous le savez, nous revendiquons l'application de l'interministérialité tout au long de la carrière et pas uniquement pendant la formation initiale.

- c'est pourquoi il nous semble normal que ce type de recrutement soit ouvert non seulement aux AASU mais aussi à l'ensemble des attachés quel que soit leur ministère d'affectation, à l'instar de ce qui se pratique pour le recrutement de CASU (40 postes en « interne » c'est-à-dire éducation nationale et 20 postes en « externe », hors éducation nationale bien que ce point puisse être nuancé).

Cette ouverture est jugée bénéfique par les membres des jurys et par les CASU eux-mêmes. Ce type de recrutement, intermédiaire entre principal et administrateur civil est sans

doute à méditer pour l'ensemble des ministères. Il autorise de nouveaux débouchés de carrière et, pourquoi pas, la création d'un corps interministériel de ce niveau ?

LE GRAIN



## NOUVELLES D'UNIR

Après 2 mois de vacances, même si tout le monde n'est pas parti en congés (cela arrive), l'Union Nationale des IRarques a redémarré ses activités. Certes, les objectifs fixés avant l'été n'ont pas été totalement finalisés mais les travaux ont cependant avancés.

En premier lieu, le fascicule de présentation d'UNIR est prêt. Les personnes présentes lors de l'assemblée générale de l'AAEIRAN sont les premiers à le découvrir. Il est inspiré de celui de notre association mais adapté aux besoins d'UNIR, c'est-à-dire qu'il permet pour chaque irarque de reprendre contact avec l'association des anciens élèves de son IRA d'origine.

Deuxièmement, le lieu de la soirée inter-IRAs est arrêté : il s'agit du restaurant « Au chien qui fume » à PARIS (1<sup>er</sup>). Je sais, encore à Paris ! Toutefois, les collègues des autres IRA seront directement invités à nos soirées pour ceux dont j'ai les coordonnées, par le biais de leurs associations pour les autres. La date a été légèrement repoussée en raison des contraintes des uns et des autres. Cette rencontre que beaucoup souhaitent aura bien lieu. Ce sera aussi l'occasion de diffuser le fascicule de présentation auprès des personnes présentes. Ce document doit devenir un outil de communication largement diffusé.

Troisièmement, chaque association connaissant régulièrement des problèmes pour parvenir à diffuser son annuaire, il a été décidé d'entreprendre des démarches auprès des sociétés de publicité – édition afin de pouvoir comparer leurs offres : délais d'exécution de l'annuaire, quelle démarche prospective pour recueillir les fonds nécessaires pour l'édition ? Celles et ceux qui ont été contacté(e)s par la société avec laquelle nous avons travaillé jusqu'à présent n'étaient pas particulièrement satisfaits du mode d'approche adopté.

De plus, l'un des problèmes majeurs rencontrés était tout simplement lié à un tirage faible des ouvrages. Il faut savoir que la rentabilité pour ces sociétés de publicité – édition n'existe qu'à partir de 1 000 exemplaires. Nantes tirant actuellement à 450 exemplaires, avec 5 associations éditant son annuaire (normalement), il peut être envisagé de travailler sur une base de 2 000 ouvrages par an. Mais cela suppose un annuaire unique divisé par IRA d'origine mais s'agit-il vraiment d'une objection ?

Le travail sur les statuts sera repris lors de la réunion du 20 octobre ce qui constitue tout de même l'objectif majeur d'UNIR.





### **FELICITATIONS A NOS COLLEGUES NOMMES :**

\* chevalier de la Légion d'honneur (J.O. du 15/04/01) :  
Françoise LE BIHAN (74/75)

\* chevaliers de l'ordre national du mérite (J.O. du 15/05/01) :  
Isabelle DILHAC (79/80)  
François GENVRIN (73/74)  
André KLEIN (74/75)  
Lucette LE TENSORER (84/85)  
Edwige TOUGERON (86/87)



### **AVIS AUX BONNES VOLONTES**

Un de nos collègues lillois en poste au service zonal des transmissions et de l'informatique de RENNES, Didier CROCHET, me demande de vous passer le message suivant : si vous êtes intéressé(e)s par le bénévolat dans le cadre d'associations humanitaires ou si vous connaissez des personnes qui le seraient, n'hésitez pas à le contacter au 02/99/67/80/37 ou au 06/07/66/02/97 ou à transmettre ses coordonnées. Je suppose que ces associations sont confrontées à un manque de bonnes volontés. Alors, si vous avez un peu de temps libre à consacrer à une œuvre utile....

